
Extrait des délibérations de la commune de Seyssel (Ain) relatif à la fête en l'honneur de la Raison célébrée par la commune de Seyssel Mont-Blanc et Seyssel-Ain, en annexe de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait des délibérations de la commune de Seyssel (Ain) relatif à la fête en l'honneur de la Raison célébrée par la commune de Seyssel Mont-Blanc et Seyssel-Ain, en annexe de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 265-267;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30605_t1_0265_0000_17

Fichier pdf généré le 22/01/2023

par l'humanité et par l'amour du bien public. Nous avons répété cette fête, à la réception de votre décret. Il ne manque plus à nos vœux que d'en célébrer bientôt une en mémoire de la paix générale et du bonheur inaltérable que nous préparent vos glorieux travaux.

Vive la République, Vive la Montagne ».

[Mêmes signatures]

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

94

On renvoie au comité de salut public une lettre de la société populaire de Landau qui appelle la justice nationale contre les ennemis personnels de Dentzel, représentant du peuple, qu'ils ont calomnié; elle annonce que ce représentant a partagé avec les bons citoyens de Landau, toutes les fatigues d'un siège long et pénible (2).

95

On renvoie au comité de salut public, une lettre du représentant du peuple dans les départements de la Manche et du Calvados, qui recommande une adresse de la société républicaine d'Honfleur, dans laquelle on sollicite le prompt échange des prisonniers français détenus en Castille, où la barbarie des tyrans et de leurs suppôts, leur fait éprouver les traitemens les plus horribles et les plus insupportables (3).

96

Le substitut de l'agent national près le district de Prades, annonce à la Convention nationale que dans ce district les biens d'émigrés se vendent très avantageusement; qu'à quatre pas des ennemis, entre deux camps que l'on fortifie, des terres, sur lesquelles sont encore empreintes les traces des satellites du tyran de Castille, estimées 7139 livres, ont été vendues 20.405 livres. (*Vifs applaudissemens*) (4)

Insertion au bulletin.

(1) Mention marginale, datée du 19 vent., et signée Tallien.

(2) *J. Sablier*, n° 1187.

(3) *J. Sablier*, n° 1187.

(4) *Bⁿ*, 19 vent.; *C. univ.*, 20 vent.; *Mess. soir*, n° 570; *J. Sablier*, n° 1187; *Ann. patr.*, p. 1937; *M.U.*, XXXVII, 311; *C. Eg.*, n° 569.

97

[*Le M. de la Justice au présid. de la Conv., Paris, 18 vent. II*] (1)

« Citoyen président,

La loi du 10 mars 1793, constitutive du Tribunal révolutionnaire porte titre 2, article 2 « les biens de ceux qui seront condamnés à la peine de mort, *seront* acquis à la République, et il sera pourvu à la subsistance des veuves et des enfants, s'ils n'ont pas de biens d'ailleurs ».

Cette loi ne statue que pour l'avenir, et il n'existe pas de décret qui prononce la confiscation des biens des contre-révolutionnaires que le glaive de la loi avait frappé avant l'érection du Tribunal révolutionnaire.

Cependant il semble que la confiscation des biens doit être une suite de la condamnation des conspirateurs, sans distinction de l'époque à laquelle cette condamnation a été prononcée et que les biens de ceux, que le tribunal créé à Paris par la loi du 17 août 1792 a condamnés doivent être acquis à la République.

La loi du 1^{er} brumaire relative aux fabricateurs de faux assignats porte « les biens de ceux qui ont été ou seront condamnés pour crime de fabrication de faux assignats ou de fausses monnaies seront déclarés acquis à la République ». J'ai pensé que la Convention nationale n'entendait pas mettre de différence, sous le rapport de la confiscation des biens, entre le contre-révolutionnaire et le fabricant de faux assignats, mais il serait nécessaire qu'elle voulut s'expliquer à cet égard et le plus tôt possible; pour régler la conduite de l'administrateur des domaines nationaux sur un point qui intéresse essentiellement la fortune publique ».

GOHIER.

Renvoyé au comité de législation (2).

PIÈCES ANNEXES

I

ANNEXE AU N° 53

[*Extrait des délibérations de la comm. de Seysel, 30 niv. II*] (3)

L'agent national a dit :

Frères et amis,

Les sans-culottes de la République française ne savent pas seulement remporter des victoires sur les despotes coalisés, ils savent aussi anéantir leurs ennemis intérieurs, terrasser l'aristocratie et écraser le monstre hideux du fana-

(1) D III, 322.

(2) Mention marginale non datée, signée Tallien.

(3) D. IV ^{bis} 56, doss. 12 (Ain).

tisme, ils savent même donner de l'éclat à toutes les vertus patriotiques par des fêtes sans pompe et sans luxe, qui en donnant à leurs âmes cette forme nationale, les distingue des autres peuples, leur inspire cet amour ardent de la patrie, de la raison, des lois et de la liberté.

C'est au milieu de ces fêtes simples et modestes, que notre bonne mère patrie prend plaisir à voir jouer tous ses enfans; qu'elle les rappelle à leurs droits et à leurs devoirs: Non, citoyens, il n'y a de joie pure que la joie publique, et qui est ce qui en jouit parfaitement de cette joie ? C'est celui que l'on appelait ci-devant peuple avec dérision chez qui règne ces vrais sentimens de la Nature et du patriotisme, qui abandonnant aux despotes et à leurs vils satellites la pompe de la magnificence, se contente d'une fête simple où l'on respire l'air pur, qui ne convient qu'à des hommes libres, qui savent apprécier la liberté en même tems qu'ils savent la défendre et qui savent distinguer la fête de la Raison d'avec celle de l'erreux et du mensonge, vous venez, citoyens, de la célébrer cette fête à jamais mémorable de la Raison conformément à votre arrêté du 21 de ce mois, je vous invite donc à en dresser procès-verbal.

Le Conseil général sur la réquisition de l'agent national a dressé le procès-verbal de la fête de la Raison, célébrée ce jourd'hui comme cy après.

La fête de la Raison célébrée hier (hier ?) par la commune de Seyssel-Mont-Blanc a été annoncée hier par le son de la cloche de volée, ce matin la cloche a été également sonnée, tous les bons citoyens, et citoyennes de Seyssel-l'Ain et Seyssel-Mont-Blanc se sont rassemblés devant l'autel de la commune de ce dernier lieu, pour se rendre de là, à la ci-devant église paroissiale.

Les gardes nationales des deux communes précédées d'un tambour battant : L'Ain ça ira, ont ouvert la marche.

Après elles venait une jeune citoyenne représentant la déesse de la Raison, vêtue en blanc, avec une ceinture tricolore, un bonnet rouge, portant d'une main le drapeau tricolore, et conduisant de l'autre un enfant.

Suivait un jacobin portant les droits de l'homme.

Après étaient les deux conseils généraux des dites deux communes en écharpes.

Venaient ensuite les Jacobins en masse.

Le cortège ainsi composé s'est rendu dans la dite ci-devant église paroissiale.

La citoyenne représentant la déesse de la Raison a été placée sur un endroit élevé en forme de Montagne, et à côté d'elle ont été mis les droits de l'homme.

Les citoyens Carrelly représentant du peuple, député du départ^t. du Mont-Blanc, de séjour dans cette commune par congé de la Convention nationale, Goux et Lafond ont prononcé des discours analogues à la fête, qui ont été reçus avec les plus vifs applaudissemens.

Le citoyen Lafond a ensuite chanté une chanson patriotique qui a été également fort applaudie.

Ensuite est sortie de derrière l'autel un individu burlesquement vêtu d'habits sacerdotaux avec calotte et rabats, représentant le fanatisme, qui regardant avec étonnement la

déesse de la Raison lui a demandé ce qu'elle faisait dans ce temple.

La déesse de la raison avec son attitude fière et majestueuse, de sa pique a montré à ce fantôme les droits de l'homme.

A peine le fanatisme a-t-il lu ces droits de l'homme qu'il a cherché à s'enfuir, mais les Jacobins le saisissant aussitôt l'ont chargé de chaînes, alors mil et mil cris d'allégresse se sont fait entendre.

Le cortège est ensuite sorti dans le même ordre que ci-devant, de la ci-devant église et chaque citoyen a emporté avec lui des débris des hochets de la superstition.

Quatre jacobins ont emporté un confessionnal qu'ils ont placé à côté de la porte du temple de la Raison.

Un officier municipal en écharpe, une hache à la main, s'est approché du confessionnal, en a séparé les deux places, où autrefois des pénitens se prosternaient aux pieds d'un Cassan. (Caftan ?)

Ce confessionnal, ainsi divisé, a eu la forme d'une guérite, dans laquelle est entré un citoyen armé et en uniforme national. En y entrant il y a chanté : *Veillons au salut de l'Empire; Veillons au maintien des lois*; ce qui a été répété par tout le cortège.

Les hochets de la superstition ont ensuite été entassés au devant du temple de la Raison; un officier municipal en écharpe, y a mis le feu qui a été annoncé par le bruit d'une boîte.

Ce feu étant allumé, les Jacobins étaient sur le point d'y précipiter le fantôme du fanatisme enchaîné, lorsque celui-ci se dépouillant tout à coup de son costume burlesque, qu'il a livré aux flammes, s'est trouvé vêtu en uniforme de volontaire, a abjuré l'erreur et le mensonge qu'il avait enseigné jusqu'à lors, et a juré solennellement de ne professer que des principes républicains, fondés sur la saine raison.

Le peuple s'est ensuite porté alternativement en masse auprès de l'arbre de la Liberté planté dans l'une et l'autre des deux communes, ces arbres ont été portés et transplantés à la place où naguère existait une infernale limite créée par les despotes, qui malgré tous leurs efforts n'ont pu et ne pourront jamais détruire, ni porter même la moindre atteinte à l'union et à la fraternité qui règnent dans les cœurs des habitans de ces deux communes.

L'on a entrelacé ces deux arbres avec une bande tricolore dans la salle de la société populaire où un sans-culotte a prononcé un discours et où se sont chantées plusieurs chansons patriotiques.

La fête a été terminée par un banquet républicain, pendant lequel ont été chantées diverses hymnes patriotiques et ont été exprimés les vœux les plus ardens pour la prospérité de la république, une, indivisible et démocratique.

Le Conseil général arrête qu'extrait du présent sera envoyé aux citoyens Montanier et Besson pour en faire la présentation à la Convention nationale, et solliciter auprès d'elle de plus en plus la réunion de cette commune à celle de Seyssel-l'Ain, qui est non seulement désirable mais qui paraît même indispensable d'après les vœux qu'ont formés et forment chaque jour ces deux communes, pour en obtenir l'approbation de cette sage et incomparable

autorité, et manifestés par les témoignages authentiques qu'elles ont donnés.

Signé au registre, Goux, Thévenot, Bouzoud, Benoit, Burdet (off. municip.), Bertet (agent nat.), Jasquemein, Charles Vincent, Henry Depigny, Vibert, Mozet, Noël Doche, Viollet, Claude Doche, Page (notables), et Michallet (secrét.).

P.c.c. : MICHALLET (secrét.).

II

A tous (1) mes concitoyens, par RAFFRON.

Si l'application du travail de l'homme à la terre, fut le premier titre à la propriété, cultivateur et propriétaire furent pendant longtems des mots synonymes. Le mercenaire (2) est venu ensuite, puis le fermier. Ce dernier diffère du propriétaire, en cela seul qu'il ne possède que temporairement, tandis que l'autre possède à vie. Le propriétaire tient de son travail, ou a reçu de son père, ou a acheté le sol qui lui produit des récoltes abondantes; l'autre paye d'année en année le droit de jouir d'un champ fructifère.

Le nombre des propriétaires diminue en raison de la grandeur des propriétés (il en est de même des fermes); et on peut assurer que l'affection du propriétaire à sa chose suit exactement la même proportion. L'intérêt de l'agriculture demande donc les petites propriétés; puisque ses succès dépendent des soins du cultivateur, et que l'on soigne davantage ce que l'on affectionne davantage.

J'ai exposé ce sentiment à la Convention, et en ai tiré les conséquences nécessaires.

J'avois auparavant osé combattre le plan de notre respectable collègue Lepelletier sur l'éducation publique, quoiqu'il y eût été présenté avec la chaleur de l'enthousiasme. J'ai obtenu quelques succès (on y a admis des modifications considérables). Serai-je aussi heureux, dans la circonstance dont il s'agit ? Je combats pour les petites propriétés, et contre les ventes par enchère.

Si la République française sortoit des forêts, les législateurs n'auroient qu'à civiliser la barbarie: ce seroit un plan neuf à tracer. Mais nous sortons de la fange d'un long esclavage; nous sommes obsédés de préjugés: nos mœurs sont atteintes d'une corruption envenimée et contagieuse. Le vernis pestilentiel des grandes propriétés séduit encore la vue, l'esprit et le cœur. La difficulté du travail est donc bien plus grande; mais elle ne doit pas décourager.

Je vais proposer les résultats de quelques méditations; et comme il faut toujours viser

plus haut pour ne pas frapper au-dessous du but, je développerai en peu de mots les éléments d'une société naissante, afin de donner à la nôtre une existence qui approche au moins de la vigueur du jeune âge. Je ne me renfermerai pas dans des généralités; j'aborderai notre situation.

La prospérité publique ne s'organise pas en masse, et ne se commande pas. Elle naît et découle de l'harmonie des contentemens individuels. Vouloir que la prospérité publique reflue sur tous les citoyens, c'est vouloir que l'eau remonte à sa source, et que le tronc de l'arbre nourrisse ses racines.

On manqueroit donc le but, si l'on n'entrevoit qu'à travers de vastes plans, les individus et leur aisance: si celle-ci, toujours tenue dans la dépendance, n'étoit apperçue que dans le lointain, et si les individus n'étoient regardés que comme des instrumens dont il faut se servir pour exécuter ce plan social, qui doit étonner l'Univers.

Un chemin sûr et facile est ouvert; je l'ai indiqué: *multipliez les petites propriétés et vendez-les sans enchères*; par là vous donnerez un grand exemple de probité et de désintéressement public, en ne voulant pas profiter de la cupidité, du besoin ou de l'ignorance. On peut et on doit laisser-là les encouragemens; ils ne sont pas nécessaires, et sont même justement suspects aux yeux du vrai philosophe. Quelques instructions courtes et propres aux localités, suffisent pour le succès de l'agriculture. L'intérêt personnel et le profit individuel réglés sur le niveau de l'égalité bien entendue, exciteront de reste, et feront croître sensiblement l'industrie agricole. Ce qui est grand a eu de petits commencemens.

Ces vérités sont démontrées pour tout bon esprit, et ne peuvent être combattues que par les faux raisonnemens des hommes à vastes plans, qui sont encore, sans le savoir, esclaves du despotisme, si habile à leurrer et flatter par de vaines espérances, pour consoler de la tyrannie ou distraire sur ses désastreux effets.

Avant de finir, je dois adresser à mes concitoyens les avis suivans, parce que je les crois utiles, sur-tout, dans les circonstances présentes. Je parlerai avec l'assurance qu'inspire la pureté des intentions.

Mes concitoyens ! Peuple de toutes les classes ! je vais vous entretenir de nos malheurs (car les vôtres sont les miens) non pour vous affiger, mais pour vous éclairer, et vous les faire éviter.

Le peuple, sorti de l'oppression, et fort de ses droits qu'il a recouverts, pourroit méconnoître ses devoirs: il pourroit opprimer à son tour; telle est la pente fatale des choses qui n'ont point et ne peuvent avoir d'équilibre; tous les être tendant naturellement à l'usurpation (1).

(1) Cette note et les suivantes sont celles du texte: « Tout n'est pas pour tous: chacun prendra ce qui est pour lui. Les bouchers, les marchands de vin, les merciers, les marchands détailliers, les épiciers s'appliqueront les exemples, ainsi que tous ceux qui travaillaient pour un salaire. »

(2) Ce mot est employé ici dans le sens de l'étymologie latine, qui est le véritable.

(1) L'équilibre intrinsèque et individuel n'existe pas dans la nature, où il est continuellement rompu par les aggrégations, les accessions, etc. Un corps seul entraîne l'autre, le pousse, ou lui cède. La réaction, qui entretient la vie de la nature, est le résultat de causes combinées, et souvent imperceptibles. L'art de la société est d'approcher le plus près possible de ce balancement. C'est ce qui rend un bon gouvernement si difficile.